



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 5 septembre 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.7, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5.

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 19h30.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.7), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, M. Bernard MOYSE, Mme Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.7)

Etaient absents : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, Mme Danièle POISSENOT, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre TAILLARD

Procurations de vote :

Mandants : JP. MARTIN, N. GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.7), JY. PRALON, Y. GUYEN, A. BLESSEMAILLE

Mandataires : M. FELT, F. PRESSE (à partir du rapport 1.1.7), F. MONNEUR, JC. ROY, B. MOYSE

Délibération n°2013/002199

Rapport n°1.1.5 - Attribution d'une subvention à l'association « Vaincre la mucoviscidose »

Attribution d'une subvention à l'association « Vaincre la mucoviscidose »

Rapporteur : Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Vice-Présidente

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017	Montant de l'opération : 300 €

Résumé :

La mucoviscidose est une maladie génétique qui affecte chaque année les voies respiratoires et digestives de plus de 200 nouveau-nés en France.

Atteint de cette maladie et privé de ce fait de 45 % de ses capacités respiratoires, Paul FONTAINE développe une action de sensibilisation du grand public. Il médiatise ainsi sa participation à des marathons et courses pour lesquels la mucoviscidose représente un handicap important mais pas insurmontable.

Habitant de l'agglomération, il a sollicité le Grand Besançon pour soutenir son action et la recherche contre cette maladie à travers une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Vaincre la mucoviscidose ».

La mucoviscidose est une maladie génétique qui affecte chaque année plus de 200 nouveau-nés en France. Elle a pour caractéristique de toucher les voies respiratoires mais aussi digestives des personnes malades. Elle se caractérise par une sécrétion trop importante de mucus dans les organes respiratoires et digestifs, occasionnant des infections pulmonaires ou troubles intestinaux.

Atteint de cette maladie et privé de ce fait de 45 % de ses capacités respiratoires, un Grand Bisontin de 29 ans, Monsieur Paul FONTAINE développe une action de sensibilisation du grand public et d'aide des personnes atteintes. Il participe en effet en tant que concurrent à des courses médiatisées pour collecter des dons pour la recherche contre la maladie et démontrer aussi aux malades que vivre pleinement avec la mucoviscidose est possible.

Le 7 avril 2013, Paul FONTAINE a ainsi participé au Marathon de Paris. C'est pour cette action, baptisée « Courir au-delà du possible », qu'il a sollicité la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. La collectivité étant invitée à cette occasion à participer à la collecte symbolique de 42 195 € pour la recherche.

Afin d'associer le Grand Besançon à la recherche, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'action de l'association « Vaincre la mucoviscidose » pour laquelle Paul FONTAINE s'est mobilisé et qu'il a désignée comme destinataire des dons reçus pour son effort.

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 300 € à l'association « Vaincre la mucoviscidose ».

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0



Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Le Président
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 13 SEP. 2013